

Séance du 5 avril 2022

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	42	52

Date de convocation
23 mars 2022

Date d'affichage
06 avril 2022

Numéro de Délibération
017-2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des Fêtes de l'Hôtel de ville d'Yerville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier VANDENBULCKE - Didier BELLIERE - François-Marie LEGER (Pouvoirs d'Alain LÉBOUC et de Gisèle CUADRADO) - Rémi LECONTE- Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSÉ - Daniel DURECU (Pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (Pouvoir de Claire ANDRE) - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER (Pouvoir de Michel FILLOCQUE) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Daniel BEUZELIN - Claude BOUTEILLER - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG (Pouvoir d'Yves PETIT) - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Michel PIEDNOEL) - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Patrice RAGOT - Thierry LOUVEL (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Aurélia SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Alain LÉBOUC (Pouvoir à François-Marie LEGER) - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO (Pouvoir à François-Marie LEGER) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Francis BELLENGER) - Patrice MATHON (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélia SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Thierry LOUVEL)

Absents : Christophe ORANGE - Alexandre TERRIER - Jackie MARCATTE.

M. Emmanuel CAUCHY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-15 ;

Considérant la démission de Monsieur Julien LESEIGNEUR ;

Il convient d'installer les délégués communautaires suivants :

L I N D E B E U F	
Délégué titulaire : Pascal CORDIER	Délégué suppléant : Jean COQUIN

A Doudeville, le 5 avril 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20220405-CC-17-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 07/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait certifié conforme
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



Séance du 5 avril 2022

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	42	52

Date de convocation
23 mars 2022

Date d'affichage
06 avril 2022

Numéro de Délibération
018-2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des Fêtes de l'Hôtel de ville d'Yerville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents: Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier VANDENBULCKE - Didier BELLIERE - François-Marie LEGER (Pouvoirs d'Alain LÉBOUC et de Gisèle CUADRADO) - Rémi LÉCONTE- Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (Pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (Pouvoir de Claire ANDRE) - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER (Pouvoir de Michel FILLOCQUE) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Daniel BEUZELIN - Claude BOUTEILLER - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG (Pouvoir d'Yves PETIT) - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoît CAUFORNIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Michel PIEDNOEL) - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Patrice RAGOT - Thierry LOUVEL (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Aurélia SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés: Alain LÉBOUC (Pouvoir à François-Marie LEGER) - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO (Pouvoir à François-Marie LEGER) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Francis BELLENGER) - Patrice MATHON (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélia SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Thierry LOUVEL)

Absents: Christophe ORANGE - Alexandre TERRIER - Jackie MARCATTE.

M. Emmanuel CAUCHY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ADHESION A SEINE MARITIME-ATTRACTIVITE

Considérant l'adhésion de la Communauté de Communes à Seine Maritime Attractivité, par délibération du 13 avril 2017 ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De renouveler l'adhésion à Seine Maritime Attractivité pour l'année 2022.

A Doudeville, le 5 avril 2022

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20220405-CC-18-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 07/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 5 avril 2022

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	42	52

Date de convocation
23 mars 2022

Date d'affichage
06 avril 2022

Numéro de Délibération
019-2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des Fêtes de l'Hôtel de ville d'Yerville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents: Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier VANDENBULCKE - Didier BELLIERE - François-Marie LEGER (Pouvoirs d'Alain LEBouc et de Gisèle CUADRADO) - Rémi LECONTE- Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (Pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (Pouvoir de Claire ANDRE) - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER (Pouvoir de Michel FILLOCQUE) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Daniel BEUZELIN - Claude BOUTEILLER - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG (Pouvoir d'Yves PETIT) - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFORIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Michel PIEDNOEL) - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Patrice RAGOT - Thierry LOUVEL (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Aurélia SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés: Alain LEBouc (Pouvoir à François-Marie LEGER) - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO (Pouvoir à François-Marie LEGER) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Francis BELLENGER) - Patrice MATHON (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélia SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Thierry LOUVEL)

Absents: Christophe ORANGE - Alexandre TERRIER - Jackie MARCATTE.

M. Emmanuel CAUCHY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Président rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil communautaire ne peut valablement délibérer sur les comptes administratifs du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A Doudeville, le 5 avril 2022

Pour extrait certifié conforme
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20220405-CC-19-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 07/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du 5 avril 2022

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	42	51

Date de convocation
23 mars 2022

Date d'affichage
06 avril 2022

Numéro de Délibération
020-2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des Fêtes de l'Hôtel de ville d'Yerville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier VANDENBULCKE - Didier BELLIERE - François-Marie LEGER (Pouvoirs d' Alain LEBouc et de Gisèle CUADRADO) - Rémi LECONTE- Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSÉ - Daniel DURECU (Pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (Pouvoir de Claire ANDRE) - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER (Pouvoir de Michel FILLOCQUE) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Daniel BEUZELIN - Claude BOUTELLER - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG (Pouvoir d'Yves PETIT) - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFORIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Michel PIEDNOEL) - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Patrice RAGOT - Thierry LOUVEL (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Aurélia SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Alain LEBouc (Pouvoir à François-Marie LEGER) - François BOUTELLER - Gisèle CUADRADO (Pouvoir à François-Marie LEGER) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Francis BELLENGER) - Patrice MATHON (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélia SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Thierry LOUVEL)

Absents : Christophe ORANGE - Alexandre TERRIER - Jackie MARCATTE.

M. Emmanuel CAUCHY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Receveur ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 2021 adoptant le budget principal et les budgets annexes ;

Monsieur le Président expose à l'assemblée communautaire les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2021 ;

Le Président ayant quitté la séance, le Conseil Communautaire siège sous la Présidence d'Alain PETIT, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Adopte le compte administratif du BUDGET PRINCIPAL de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	536 176,94 €	5 225 673,46 €
Recettes	706 140,86 €	5 239 740,54 €
Résultat de l'exercice	169 963,92 €	14 067,08 €
Excédent ou déficit reporté	66 466,96 €	384 905,25 €
Résultat de clôture 2021	236 430,88 €	398 972,33 €

- Adopte le compte administratif du BUDGET ANNEXE « Hôtel d'entreprises N°2 » de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	31 987,35 €	78 901,86 €
Recettes	52 385,52 €	88 607,30 €
Résultat de l'exercice	20 398,17 €	32 051,74 €
Excédent ou déficit reporté	4 379,60 €	43 338,02 €
Résultat de clôture 2021	24 777,77 €	75 389,76 €

- Adopte le compte administratif du BUDGET ANNEXE « Développement économique » de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	3 212 367,25 €	3 307 010,85 €
Recettes	3 623 947,41 €	3 310 676,63 €
Résultat de l'exercice	411 600,16€	3 665,78 €
Excédent ou déficit reporté	-193 788,79 €	25 562,46 €
Résultat de clôture 2021	217 811,37 €	29 228,24 €

- Adopte le compte administratif du BUDGET ANNEXE « Bosc Mauger » de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	2 700,00 €	3 078,00 €
Recettes	180 000,00 €	2 700,00 €
Résultat de l'exercice	177 300,00 €	- 378,00 €
Excédent ou déficit reporté		
Résultat de clôture 2021	177 300,00 €	-378,00 €

- D'adopter le compte administratif du BUDGET ANNEXE « Bois Saint-Jacques » de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	0,00 €	0,00 €
Recettes	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €

Les résultats des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2021 pour la Communauté de communes Plateau de Caux sont en concordance avec les comptes administratifs 2020.

A Doudeville, le 5 avril 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20220405-CC-20-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 07/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



Séance du 5 avril 2022

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	42	52

Date de convocation
23 mars 2022

Date d'affichage
06 avril 2022

Numéro de Délibération
021-2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des Fêtes de l'Hôtel de ville d'Yerville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier VANDENBULCKE - Didier BELLIERE - François-Marie LEGER (Pouvoirs d'Alain LÉBOUC et de Gisèle CUADRADO) - Rémi LECONTE- Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (Pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (Pouvoir de Claire ANDRE) - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER (Pouvoir de Michel FILLOCQUE) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Daniel BEUZELIN - Claude BOUTELLER - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG (Pouvoir d'Yves PETIT) - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoît CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Michel PIEDNOEL) - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Patrice RAGOT - Thierry LOUVEL (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Aurélia SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Alain LÉBOUC (Pouvoir à François-Marie LEGER) - François BOUTELLER - Gisèle CUADRADO (Pouvoir à François-Marie LEGER) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Francis BELLENGER) - Patrice MATHON (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélia SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Thierry LOUVEL)

Absents : Christophe ORANGE - Alexandre TERRIER - Jackie MARCATTE.

M. Emmanuel CAUCHY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2021 AU BUDGET PRINCIPAL ET AUX BUDGETS ANNEXES

Il est proposé au Conseil Communautaire d'affecter les résultats de l'exercice 2021.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2021, le 5 avril 2022, ce jour.

BUDGET PRINCIPAL :

Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 398 972,33 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget principal	
Excédent global de fonctionnement au 31/12/2021	398 972,33 €

Solde d'exécution d'investissement au 001	236 430,88 €
Solde des restes à réaliser	- 58 105,00 €
Besoin de financement	0,00 €

AFFECTATION	398 972,33 €
Affectation au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté au 002	398 972,33 €
Excédent d'investissement reporté au 001	236 430,88 €

BUDGET ANNEXE « HOTEL D'ENTREPRISES N°2 » :

Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 75 389,76 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget annexe « Hôtel d'Entreprises »	
Excédent global de fonctionnement au 01/01/2021	75 389,76 €

Solde d'exécution d'investissement au 001	24 777,77 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement	0,00 €

AFFECTATION	
Affectation au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté au 002	75 389,76 €
Excédent d'investissement reporté au 001	24 777,77 €

BUDGET ANNEXE « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE YERVILLE » :

Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 29 228,24 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget annexe « Développement Economique »	
Excédent global de fonctionnement au 31/12/2021	29 228,24 €

Solde d'exécution d'investissement au 001	217 811,37 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement	0,00 €

AFFECTATION	
Affectation au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté au 002	29 228,24 €
Excédent d'investissement reporté au 001	217 811,37 €

BUDGET ANNEXE « ZA DU BOSC MAUGER » :

Considérant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 378,00 € € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget annexe « ZA du Bosc Mauger »	
Déficit global de fonctionnement au 31/12/2021	-378,00 €

Solde d'exécution d'investissement au 001	177 300,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement	0,00 €

AFFECTATION	
Affectation au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	0,00 €
Déficit de fonctionnement reporté au 002	- 378,00 €
Excédent d'investissement reporté au 001	177 300,00 €

A Doudeville, le 5 avril 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20220405-CC-21-2022-DE

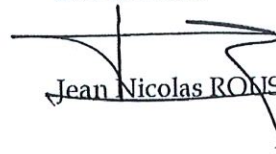
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 07/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean Nicolas RONISSEAU



Séance du 5 avril 2022

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	42	52

Date de convocation
23 mars 2022

Date d'affichage
06 avril 2022

Numéro de Délibération
022-2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des Fêtes de l'Hôtel de ville d'Yerville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier VANDENBULCKE - Didier BELLIERE - François-Marie LEGER (Pouvoirs d'Alain LÉBOUC et de Gisèle CUADRADO) - Rémi LECONTE- Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - Philippe LACASSE - Daniel DURECU (Pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (Pouvoir de Claire ANDRE) - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER (Pouvoir de Michel FILLOCQUE) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Daniel BEUZELIN - Claude BOUTEILLER - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG (Pouvoir d'Yves PETIT) - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFQUIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Michel PIEDNOEL) - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Patrice RAGOT - Thierry LOUVEL (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Aurélia SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Alain LÉBOUC (Pouvoir à François-Marie LEGER) - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO (Pouvoir à François-Marie LEGER) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Francis BELLENGER) - Patrice MATHON (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélia SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Thierry LOUVEL)

Absents : Christophe ORANGE - Alexandre TERRIER - Jackie MARCATTE.

M. Emmanuel CAUCHY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Sur proposition du Bureau ;

Le produit de l'impôt nécessaire à l'équilibre du projet de budget primitif 2022 est fixé à 622 992 €.

Compte tenu des bases d'imposition prévisionnelles 2022, il est proposé de maintenir les taux d'imposition 2021 des taxes directes locales.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2022 comme suit :

	TAUX 2021	TAUX 2022	BASES 2022	PRODUITS 2022
Taxe foncière (bâti) :	3,24%	3,24 %	12 926 000	418 802 €
Taxe foncière (non bâti)	6,49%	6,49 %	1 991 000	129 216 €
Cotisation foncière des Entreprises :	2,49%	2,49 %	3 011 000	74 974 €
Total :				622 992 €
Fiscalité professionnelle de zone :	22,42%	22,42 %	62 900	14 102 €
Fiscalité professionnelle éolienne :	22,42%	22,42 %	25 600	5 740 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20220405-CC-22-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 07/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

A Doudeville, le 5 avril 2022

Pour extrait certifié conforme
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



Séance du 5 avril 2022

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	42	52

Date de convocation
23 mars 2022

Date d'affichage
06 avril 2022

Numéro de Délibération
023-2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des Fêtes de l'Hôtel de ville d'Yerville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier VANDENBULCKE - Didier BELLIERE - François-Marie LEGER (Pouvoirs d'Alain LEBouc et de Gisèle CUADRADO) - Rémi LECONTE- Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (Pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (Pouvoir de Claire ANDRE) - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER (Pouvoir de Michel FILLOCQUE) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Daniel BEUZELIN - Claude BOUTEILLER - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG (Pouvoir d'Yves PETIT) - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoît CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Michel PIEDNOEL) - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Patrice RAGOT - Thierry LOUVEL (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Aurélia SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Alain LEBouc (Pouvoir à François-Marie LEGER) - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO (Pouvoir à François-Marie LEGER) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Francis BELLENGER) - Patrice MATHON (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélia SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Thierry LOUVEL)

Absents : Christophe ORANGE - Alexandre TERRIER - Jackie MARCATTE.

M. Emmanuel CAUCHY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR 2022

Vu la délibération n°063-2020 du 13 octobre 2020 instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire communautaire à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Sur proposition du Bureau communautaire en date du 31 mars 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

FIXE le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 15.85% sur le territoire de la Communauté de Communes pour l'année 2022, pour l'ensemble des 40 communes composant la Communauté de Communes Plateau de Caux.

A Doudeville, le 5 avril 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20220405-CC-23-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 07/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PLATEAU DE CAUX »

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 5 avril 2022

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	42	52

Date de convocation
23 mars 2022

Date d'affichage
06 avril 2022

Numéro de Délibération
024-2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des Fêtes de l'Hôtel de ville d'Yerville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents: Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier VANDENBULCKE - Didier BELLIERE - François-Marie LEGER (Pouvoirs d'Alain LÉBOUC et de Gisèle CUADRADO) - Rémi LECONTE- Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSÉ - Daniel DURECU (Pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (Pouvoir de Claire ANDRE) - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER (Pouvoir de Michel FILLOCQUE) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Daniel BEUZELIN - Claude BOUTELLER - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG (Pouvoir d'Yves PETIT) - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUS - Gérard TIERCELIN - Benoît CAUFORIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Michel PIEDNOEL) - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Patrice RAGOT - Thierry LOUVEL (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Aurélia SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés: Alain LÉBOUC (Pouvoir à François-Marie LEGER) - François BOUTELLER - Gisèle CUADRADO (Pouvoir à François-Marie LEGER) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Francis BELLENGER) - Patrice MATHON (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélia SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Thierry LOUVEL)

Absents: Christophe ORANGE - Alexandre TERRIER - Jackie MARCATTE.

M. Emmanuel CAUCHY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE 2022 POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LE PREVENTION DES INONDATIONS

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L211-7 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5214-16 ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1530 bis ;

Vu la délibération N°12-2018 de la communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville, en date du 8 février 2018, instituant la taxe GEMAPI pour le financement de cette compétence ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'arrêter le produit de la taxe GEMAPI à 293 628 € pour l'exercice 2022 ;
- De charger Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux services préfectoraux.

A Doudeville, le 5 avril 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20220405-CC-24-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 07/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



Séance du 5 avril 2022

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	42	52

Date de convocation
23 mars 2022

Date d'affichage
avril 2022

Numéro de Délibération
025-2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des Fêtes de l'Hôtel de ville d'Yerville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier VANDENBULCKE - Didier BELLIERE - François-Marie LEGER (Pouvoirs d'Alain LEBouc et de Gisèle CUADRADO) - Rémi LECONTE- Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSE -Daniel DURECU (Pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (Pouvoir de Claire ANDRE) - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER (Pouvoir de Michel FILLOCQUE) - Alain PETIT - Francisca POUYER -Daniel BEUZELIN - Claude BOUTEILLER - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG (Pouvoir d'Yves PETIT) - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFORIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Michel PIEDNOEL) - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Patrice RAGOT - Thierry LOUVEL (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Aurélia SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Alain LEBouc (Pouvoir à François-Marie LEGER) - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO (Pouvoir à François-Marie LEGER) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Francis BELLENGER) - Patrice MATHON (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélia SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Thierry LOUVEL)

Absents : Christophe ORANGE - Alexandre TERRIER - Jackie MARCATTE.

M. Emmanuel CAUCHY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur Le Président propose au Conseil communautaire d'admettre en non-valeur des produits irrécouvrables.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'admettre en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant de 5 000,00 € ;
- D'imputer la dépense de 5 000,00 € au compte 6541 du budget principal 2022 ;
- D'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

A Doudeville, le 5 avril 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20220405-CC-25-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 07/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



Séance du 5 avril 2022

Nombre de membres

In exercice	Présents	Votants
56	42	52

Date de convocation
23 mars 2022

Date d'affichage
06 avril 2022

Numéro de Délibération
026-2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des Fêtes de l'Hôtel de ville d'Yerville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier VANDENBULCKE - Didier BELLIERE - François-Marie LEGER (Pouvoirs d'Alain LÉBOUC et de Gisèle CUADRADO) - Rémi LÉCONTE- Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (Pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (Pouvoir de Claire ANDRE) - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER (Pouvoir de Michel FILLOCQUE) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Daniel BEUZELIN - Claude BOUTEILLER - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG (Pouvoir d'Yves PETIT) - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Michel PIEDNOEL) - Claude FOURNIER - Rény BONAMY - Patrice RAGOT - Thierry LOUVEL (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Aurélia SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Alain LÉBOUC (Pouvoir à François-Marie LEGER) - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO (Pouvoir à François-Marie LEGER) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Francis BELLENGER) - Patrice MATHON (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélia SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Thierry LOUVEL)

Absents : Christophe ORANGE - Alexandre TERRIER - Jackie MARCATTE.

M. Emmanuel CAUCHY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ADOPTION DES BUDGETS 2022

Vu le passage à la M57, Monsieur le Président rappelle que le budget est voté aux chapitres avec codes fonctions en fonctionnement et en investissement.

Après présentation, chaque budget est soumis au vote au niveau du chapitre.

Après délibération, le Conseil Communautaire, décide :

- D'adopter le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2022, arrêté comme suit en dépenses et en recettes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	1 987 342 €	6 165 873 €
Recettes	1 987 342 €	6 165 873 €

- D'adopter le budget primitif du budget annexe « Hôtel d'entreprises n°2 » de l'exercice 2022, qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	71 980 €	102 742 €
Recettes	71 980 €	102 742 €

- D'adopter le budget primitif du budget annexe « développement économique Yerville » de l'exercice 2022, qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	5 838 223 €	4 743 583 €
Recettes	5 838 223 €	4 743 583 €

- D'adopter le budget primitif du budget annexe « Zone d'activités du Bosc Mauger » de l'exercice 2022, qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	802 880 €	806 802 €
Recettes	802 880 €	806 802 €

- D'adopter le budget primitif du budget annexe « Zone d'activités du Bois Saint Jacques » de l'exercice 2022, qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	2 540 000 €	2 540 000 €
Recettes	2 540 000 €	2 540 000 €

A Doudeville, le 5 avril 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20220405-CC-26-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 07/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



Séance du 5 avril 2022

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	42	52

Date de convocation
23 mars 2022

Date d'affichage
avril 2022

Numéro de Délibération
027-2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des Fêtes de l'Hôtel de ville d'Yerville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier VANDENBULCKE - Didier BELLIERE - François-Marie LEGER (Pouvoirs d'Alain LÉBOUC et de Gisèle CUADRADO) - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (Pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (Pouvoir de Claire ANDRE) - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER (Pouvoir de Michel FILLOCQUE) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Daniel BEUZELIN - Claude BOUTELLER - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG (Pouvoir d'Yves PETIT) - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Michel PIEDNOEL) - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Patrice RAGOT - Thierry LOUVEL (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Aurélia SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Alain LÉBOUC (Pouvoir à François-Marie LEGER) - François BOUTELLER - Gisèle CUADRADO (Pouvoir à François-Marie LEGER) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Francis BELLENGER) - Patrice MATHON (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélia SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Thierry LOUVEL)

Absents : Christophe ORANGE - Alexandre TERRIER - Jackie MARCATTE.

M. Emmanuel CAUCHY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : APPROBATION DES CYBLES DE TRAVAIL POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Vu la délibération n°069-2021 du 13 décembre 2021 sur le temps de travail (1 607 heures) ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique Intercommunal du Centre de Gestion de la Seine-Maritime en date du 4 février 2022 ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les cycles de travail des services techniques de la Communauté de Communes Plateau de Caux à compter du 6 avril 2022, comme suit :

L'organisation des services techniques

Les services techniques de la Communauté de Communes Plateau de Caux sont organisés en deux pôles :

- Le pôle Environnement

Les agents attachés tout ou partie de leur temps de travail au pôle Environnement assurent les missions de :

- Gardiens des déchetteries et des plateformes déchets verts,
- Chauffeurs poids-lourd (déchettes, plateformes déchets verts, collecte des points d'apports volontaires).

Les équipements attachés au pôle Environnement sont ouverts au public du lundi au samedi, matin et après-midi, avec des horaires différenciés en hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars) et en été (du 1^{er} avril au 31 octobre).

Les horaires d'ouverture des déchetteries et des plateformes déchets verts sont fixés par délibération du Conseil communautaire.

Les équipements attachés au pôle Environnement sont :

- La déchetterie de Yerville,
- La déchetterie de Doudeville,
- La Plateforme déchets verts de Routes,
- La Plateforme déchets verts de Saint-Laurent-en-Caux,

- Le pôle Entretien des espaces verts et maintenance des bâtiments communautaires

Les agents attachés tout ou partie de leur temps de travail au pôle Environnement assurent les missions de :

- Entretien et balisage des chemins de randonnées,
- Entretien des espaces verts des zones d'activités,
- Entretien des espaces verts et maintenance des bâtiments communautaires (siège et bureaux de la Communauté de communes, hôtels d'entreprises, crèches...).

Les cycles de travail par fonction

- La direction et l'encadrement des services techniques

Les agents de direction ou d'encadrement sont amenés à être présents entre 6h00 et 19h00, du lundi au vendredi, en roulement, pour assurer la continuité du service.
L'amplitude maximale de la journée de travail d'un agent de direction ou d'encadrement est fixée à 12h00.

La durée quotidienne maximale de travail d'un agent de direction est fixée à 10h00.

- Les agents du pôle Environnement - Gardiens

Les gardiens des déchetteries et des plateformes déchets verts sont amenés à être présents entre 7h00 et 19h30, du lundi au samedi, en fonction des besoins du service :

- 31 semaines de 40 heures (horaires d'été du 1^{er} avril au 31 octobre),
- 21 semaines de 28h00 (horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 31 mars).

L'amplitude maximale de la journée de travail d'un gardien est fixée à 12h00.

La durée quotidienne maximale de travail d'un gardien est fixée à 10h00.

- Les agents du pôle Environnement - Chauffeurs poids-lourd

Les chauffeurs poids-lourd sont amenés à être présents entre 6h00 et 19h00, du lundi au samedi, en fonction des besoins du service :

- 31 semaines de 40 heures (horaires d'été du 1^{er} avril au 31 octobre),
- 21 semaines de 28h00 (horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 31 mars).

L'amplitude maximale de la journée de travail d'un chauffeur poids-lourd est fixée à 12h00.

La durée quotidienne maximale de travail d'un chauffeur poids-lourd est fixée à 10h00.

- Les agents du pôle Entretien des espaces verts et maintenance des bâtiments communautaires

Les agents du pôle Entretien des espaces verts et maintenance des bâtiments communautaires sont amenés à être présents entre 6h00 et 18h00, du lundi au vendredi, en fonction des besoins du service :

- 31 semaines de 40 heures (horaires d'été du 1^{er} avril au 31 octobre),
- 21 semaines de 28h00 (horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 31 mars).

L'amplitude maximale de la journée de travail d'un agent est fixée à 12h00.

La durée quotidienne maximale de travail d'un agent est fixée à 10h00.

- Les agents polyvalents

Les agents polyvalents des services techniques sont attachés au pôle Environnement ou au pôle Entretien des espaces verts et maintenance des bâtiments communautaires selon les besoins des services fixés dans le tableau de service.

Ils sont amenés à être présents entre 6h00 et 19h00, du lundi au samedi, en fonction des besoins du service :

- 31 semaines de 40 heures (horaires d'été du 1^{er} avril au 31 octobre),
- 21 semaines de 28h00 (horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 31 mars).

L'amplitude maximale de la journée de travail d'un agent polyvalent est fixée à 12h00.

La durée quotidienne maximale de travail d'un agent polyvalent est fixée à 10h00.

Le tableau de service

Un tableau de service élaboré par la Responsable des services techniques et arrêté par le Président ou le Vice-président précise les horaires de chaque agent.

Il est porté à la connaissance de chaque agent 15 jours au moins avant son application. Il est consultable à tout moment.

Toute modification dans la répartition des heures de travail donne lieu, 48 heures avant sa mise en vigueur, et sauf contrainte impérative de fonctionnement du service, à une rectification du tableau de service et à une information immédiate des agents concernés.

A Doudeville, le 5 avril 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20220405-CC-27-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 07/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



Séance du 5 avril 2022

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	42	52

Date de convocation
23 mars 2022

Date d'affichage
06 avril 2022

Numéro de Délibération
028-2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des Fêtes de l'Hôtel de ville d'Yerville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier VANDENBULCKE - Didier BELLIERE - François-Marie LEGER (Pouvoirs d'Alain LEBOUIC et de Gisèle CUADRADO) - Rémi LECONTE- Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSE -Daniel DURECU (Pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (Pouvoir de Claire ANDRE) - Sylvic FICET - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER (Pouvoir de Michel FILLOCQUE) - Alain PETIT - Francisca POUYER -Daniel BEUZELIN - Claude BOUTEILLER - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEBLANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG (Pouvoir d'Yves PETIT) - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFORNIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Michel PIEDNOEL) - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Patrice RAGOT - Thierry LOUVEL (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Aurélie SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Alain LEBOUIC (Pouvoir à François-Marie LEGER) - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO (Pouvoir à François-Marie LEGER) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Francis BELLENGER) - Patrice MATHON (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélie SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Thierry LOUVEL)

Absents : Christophe ORANGE - Alexandre TERRIER - Jackie MARCATTE.

M. Emmanuel CAUCHY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.212-4, L1321-1 à 6 du code du Travail ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique Intercommunal du Centre de Gestion de la Seine-Maritime en date du 4 février 2022 ;

Le règlement intérieur est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail au sein de la collectivité. Il s'impose à tous les agents quelles que soient leur situation administrative (titulaire, contractuel, stagiaire) et s'applique dans tous les locaux de la Communauté de communes ainsi qu'à l'extérieur.

A l'entrée en vigueur de ce règlement, un exemplaire sera remis à chaque agent et il sera mis à disposition dans chaque service et sera accessible à tous les agents qui en feront la demande.

Le règlement intérieur porte sur les dispositions suivantes :

- Organisation du travail ;
- Périodes d'absence ;
- Utilisation des locaux, véhicules personnels et de service ;
- Hygiène et sécurité ;
- Rappel des droits et obligations des agents publics ;
- Discipline ;

- Modification et retrait du règlement intérieur.

Le règlement intérieur entrera en vigueur le 6 avril 2022.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le règlement intérieur du personnel de la Communauté de Communes Plateau de Caux annexé à a présente délibération.

A Doudeville, le 5 avril 2022

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20220405-CC-28-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 07/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 5 avril 2022

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	42	52

Date de convocation
23 mars 2022

Date d'affichage
06 avril 2022

Numéro de Délibération
029-2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de l'Hôtel de ville d'Yerville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier VANDENBULCKE - Didier BELLIERE - François-Marie LEGER (Pouvoirs d'Alain LÉBOUC et de Gisèle CUADRADO) - Rémi LECONTE- Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (Pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (Pouvoir de Claire ANDRE) - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER (Pouvoir de Michel FILLOCQUE) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Daniel BEUZELIN - Claude BOUTELLER - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG (Pouvoir d'Yves PETIT) - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Michel PIEDNOEL) - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Patrice RAGOT - Thierry LOUVEL (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Aurélia SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Alain LÉBOUC (Pouvoir à François-Marie LEGER) - François BOUTELLER - Gisèle CUADRADO (Pouvoir à François-Marie LEGER) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Francis BELLENGER) - Patrice MATHON (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélia SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Thierry LOUVEL)

Absents : Christophe ORANGE - Alexandre TERRIER - Jackie MARCATTE.

M. Emmanuel CAUCHY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT DE REVISION DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), définissant une nouvelle répartition des compétences entre les communes, les intercommunalités, les départements et les régions ;

Vu la Convention Territoriale d'Exercice concertée (CTEC) en matière de soutien aux projets publics des territoires, conclue entre la Région Normandie, les Départements du Calvados, de l'Orne, de la Seine-Maritime, de l'Eure et de la Manche, ainsi que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale de Normandie, et ses avenants ;

Vu la délibération du Conseil Régional de Normandie en date du 15 décembre 2016 adoptant, pour la période 2017-2021, une nouvelle politique régionale en faveur des territoires normands ;

Vu la délibération du Conseil Régional de Normandie en date du 14 décembre 2020 approuvant la prolongation de la période de contractualisation jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil départemental de la Seine-Maritime en date du 16 novembre 2016 relative à l'instauration des contrats territoriaux de développement (CTD) pour la période 2017-2021 ;

Vu la délibération du Conseil départemental de la Seine-Maritime en date du 10 décembre 2020 approuvant la prolongation de la période de contractualisation 2017-2022 ;

Vu le contrat de territoire entre la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, signé le 5 décembre 2019 ;

Vu la délibération n°070-2021 du 13 décembre 2021 approuvant d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2022, la convention partenariale d'engagement du Contrat de territoire de la communauté de communes Plateau de Caux et la convention territoriale d'exercice concerté ;

Considérant les objectifs de développement retenus par la Communauté de Communes et validés par les partenaires de la contractualisation ;

Considérant que pour accompagner le développement et la compétitivité du territoire communautaire, la Région Normandie, chef de file de l'aménagement du territoire, et le Département de la Seine-Maritime, chef de file de la solidarité territoriale, assument pleinement leur compétence grâce à une politique renouvelée et renforcée de contractualisation avec les territoires ;

Considérant que l'avenant de revoyure au contrat de territoire porte au total sur 12 actions pour un montant total prévisionnel de 6 895 097 € répartis entre les partenaires de la manière suivante :

La Communauté de Communes Plateau de Caux, les communes qui la composent, et les autres maîtres d'ouvrage pour un montant prévisionnel de 2 710 459 € ;

La Région Normandie pour un montant prévisionnel de 1 699 340 € dont 527 907 € de FRADT ;

Le Département de la Seine-Maritime pour un montant prévisionnel de 982 863 € dont 618 492 € de FDADT ;

D'autres financements attendus et estimés à 1 502 435 €.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'avenant de révision du contrat de territoire et la maquette financière modifiée relative au contrat ;
- D'autoriser le Président à signer cet avenant, et tous documents afférents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20220405-CC-29-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

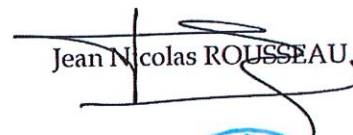
Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 07/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

A Doudeville, le 5 avril 2022

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean Nicolas ROUSSEAU



Séance du 5 avril 2022

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	42	52

Date de convocation
23 mars 2022Date d'affichage
06 avril 2022Numéro de Délibération
030-2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des Fêtes de l'Hôtel de ville d'Yerville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents: Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier VANDENBULCKE - Didier BELLIERE - François-Marie LEGER (Pouvoirs d'Alain LEBOUC et de Gisèle CUADRADO) - Rémi LECONTE- Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (Pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (Pouvoir de Claire ANDRE) - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER (Pouvoir de Michel FILLOCQUE) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Daniel BEUZELIN - Claude BOUTEILLER - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG (Pouvoir d'Yves PETIT) - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoît CAUFORNIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Michel PIEDNOEL) - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Patrice RAGOT - Thierry LOUVEL (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Aurélie SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés: Alain LEBOUC (Pouvoir à François-Marie LEGER) - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO (Pouvoir à François-Marie LEGER) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Francis BELLENGER) - Patrice MATHON (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélie SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Thierry LOUVEL)

Absents: Christophe ORANGE - Alexandre TERRIER - Jackie MARCATTE.

M. Emmanuel CAUCHY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC INITIATIVE ROUEN

Dans le cadre de sa compétence développement économique, Monsieur le Président expose aux Délégués Communautaires que la Communauté de Communes avait signé une convention avec INITIATIVE ROUEN en 2018 pour une durée de 3 ans.

L'association Initiative Rouen couvre les territoires historiques des circonscriptions des Chambres de Commerce et d'Industrie de Rouen et d'Elbeuf et vise à soutenir et à accompagner les créateurs et les repreneurs d'entreprise dans l'élaboration de leur projet.

Ses missions sont :

- L'accompagnement des créateurs et des repreneurs d'entreprise dans l'élaboration de la structuration financière de leur projet,
- L'examen du projet par le comité de parrainage composé de chefs d'entreprises et de professionnels de l'entreprise,
- L'appui pour les financements : la validation du projet par le comité de parrainage favorise l'accès aux dispositifs financiers notamment le prêt d'honneur d'Initiative Rouen,
- Le suivi post création : accompagner dans le développement de la jeune entreprise par un parrain chef d'entreprise et un conseiller.

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie personnelle et sert à constituer le compte de l'exploitant de l'entreprise individuelle, le capital social ou l'apport en comptes courants de la société en création.

Son montant et la durée du remboursement sont variables et s'adaptent au projet.

La Communauté de Communes attribue une subvention de 1 200 € par dossier instruit, financé ou aidé du ressort territorial de la Communauté de Communes à l'association Initiative Rouen destinée au fonds d'intervention de prêt d'honneur.

La Communauté de Communes s'engage à adhérer à l'association Initiative Rouen. La cotisation annuelle s'élève à 1 000 €.

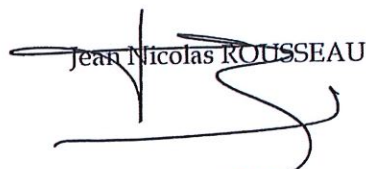
La convention est conclue pour l'année 2022, reconductible tacitement pour 2023, 2024 et 2025.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention avec INITIATIVE ROUEN pour une durée d'un an, reconductible tacitement 3 ans, comme jointe en annexe ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A Doudeville, le 5 avril 2022

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

 Jean Nicolas ROUSSEAU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20220405-CC-30-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 07/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du 5 avril 2022

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	42	52

Date de convocation
23 mars 2022

Date d'affichage
06 avril 2022

Numéro de Délibération
031-2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des Fêtes de l'Hôtel de ville d'Yerville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier VANDENBULCKE - Didier BELLIERE - François-Marie LEGER (Pouvoirs d'Alain LEBouc et de Gisèle CUADRADO) - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (Pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (Pouvoir de Claire ANDRE) - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER (Pouvoir de Michel FILLOCQUE) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Daniel BEUZELIN - Claude BOUTEILLER - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG (Pouvoir d'Yves PETIT) - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Michel PIEDNOEL) - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Patrice RAGOT - Thierry LOUVEL (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Aurélia SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Alain LEBouc (Pouvoir à François-Marie LEGER) - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO (Pouvoir à François-Marie LEGER) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Francis BELLENGER) - Patrice MATHON (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélia SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Thierry LOUVEL)

Absents : Christophe ORANGE - Alexandre TERRIER - Jackie MARCATTE.

M. Emmanuel CAUCHY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : VENTE DE TERRAIN SUR LA ZA DU BOIS DE L'ARC NORD A YERVILLE

Considérant la demande de la société ITT VIMO, représentée par Monsieur Vincent VALOIS, d'acquérir un terrain d'environ 6 400 m² sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De céder un terrain d'une surface d'environ 6 400 m² situé sur la zone d'activités du Bois de l'Arc Nord à Yerville pour un montant de 20 € HT/m² au profit de la société ITT VIMO ;
- D'autoriser le Président à mandater le géomètre et l'étude notariale pour mener cette vente ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement du dossier ainsi que l'acte authentique de vente.

A Doudeville, le 5 avril 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20220405-CC31-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 07/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 5 avril 2022

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	42	52

Date de convocation
23 mars 2022

Date d'affichage
06 avril 2022

Numéro de Délibération
032-2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des Fêtes de l'Hôtel de ville d'Yerville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier VANDENBULCKE - Didier BELLIERE - François-Marie LEGER (Pouvoirs d'Alain LÉBOUC et de Gisèle CUADRADO) - Rémi LECONTE- Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (Pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (Pouvoir de Claire ANDRE) - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER (Pouvoir de Michel FILLOCQUE) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Daniel BEUZELIN - Claude BOUTELLER - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG (Pouvoir d'Yves PETIT) - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoît CAUFORNIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Michel PIEDNOEL) - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Patrice RAGOT - Thierry LOUVEL (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Aurélia SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Alain LÉBOUC (Pouvoir à François-Marie LEGER) - François BOUTELLER - Gisèle CUADRADO (Pouvoir à François-Marie LEGER) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Francis BELLENGER) - Patrice MATHON (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélia SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Thierry LOUVEL)

Absents : Christophe ORANGE - Alexandre TERRIER - Jackie MARCATTE.

M. Emmanuel CAUCHY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : RENOVATION DE L'HABITAT - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Sur avis favorable de la Commission Habitat,

Après délibération, le Conseil Communautaire, par 51 voix pour et 1 abstention, décide le versement d'une subvention au titre des rénovations de l'Habitat :

- De 885,75 € à Mr Jean Pierre ROUSSIGNOL domicilié à Héricourt en Caux (commission du 25/06/2021) ;
- De 1 251,17 € à Mr André HUCKEL domicilié à Doudeville (commission du 18/03/2021)
- De 406,61 € à Mme Rose JAGUE domiciliée à Yerville (commission du 25/06/2021).

A Doudeville, le 5 avril 2022

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20220405-CC-32-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 07/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du 5 avril 2022

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Volants
56	42	52

Date de convocation
23 mars 2022

Date d'affichage
06 avril 2022

Numéro de Délibération
033-2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des Fêtes de l'Hôtel de ville d'Yerville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier VANDENBULCKE - Didier BELLIERE - François-Marie LEGER (Pouvoirs d'Alain LÉBOUC et de Gisèle CUADRADO) - Rémi LECONTE- Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (Pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (Pouvoir de Claire ANDRE) - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER (Pouvoir de Michel FILLOCQUE) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Daniel BEUZELIN - Claude BOUTEILLER - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG (Pouvoir d'Yves PETIT) - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Michel PIEDNOEL) - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Patrice RAGOT - Thierry LOUVEL (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Aurélie SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Alain LÉBOUC (Pouvoir à François-Marie LEGER) - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO (Pouvoir à François-Marie LEGER) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Francis BELLENGER) - Patrice MATHON (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélie SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Thierry LOUVEL)

Absents : Christophe ORANGE - Alexandre TERRIER - Jackie MARCATTE.

M. Emmanuel CAUCHY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : OFFRE DE LOCATION DE VELOS ET DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

La Communauté de Communes du Plateau de Caux, au titre des compétences mobilité et tourisme, souhaite développer sur son territoire une offre de location de vélos et vélos à assistance électrique complémentaire des offres existantes en Seine-Maritime dans le cadre du projet d'E-Stations, initiés par Seine Maritime Attractivité.

L'objectif est de proposer une offre de transport alternative aux touristes du Département de la Seine-Maritime et aux habitants du territoire Plateau de Caux.

Ainsi, il est proposé de s'engager avec l'entreprise Loc'Vélo pour louer une flotte de vélos adultes et enfants et de s'appuyer sur des gestionnaires (prestataires touristiques implantés à proximité des itinéraires cyclo touristiques) qui accepteront d'assurer, sur une phase de test, le service de location des vélos.

La Communauté de Communes Plateau de Caux en s'engageant avec Loc'Vélo met gracieusement à disposition de l'Auberge de la Durdent à Héricourt-en-Caux et de l'Hirondelle à Etoutteville :

- Les vélos
- Des accessoires (casque, gilet jaune, compteur, panier, siège bébé).

Les gestionnaires :

- « L'Auberge de la Durdent » à Héricourt en Caux et
- « L'Hirondelle » à Etoutteville,

Assurent le service de location pour le compte de la Communauté de Communes via une plateforme de réservation en ligne <https://app.getlokki.com/rental-place/estation>

En contrepartie, « L'Auberge de la Durdent » et « L'Hirondelle » conservent les recettes de la location.

L'entreprise Loc'Vélo a établi un contrat de location qui précise notamment :

- Les tarifs définis pour la location des vélos et vélos à assistance électrique (VAE)

DUREE	VELO ADULTE Trekking	VELO ENFANT Junior	VELO E-BIKE (AVEC ASSISTANCE ELECTRIQUE)
½ JOURNEE	12 €	9 €	25 €
1 JOUR	18 €	14 €	35 €

- La durée de location est fixée à 5 mois consécutifs à compter du 1^{er} mai 2022.

La Communauté de Communes s'engage :

- A proposer la location de vélos à assistance électrique sur le site de l'Auberge de la Durdent à Héricourt en Caux, et à l'Hirondelle à Etoutteville.
- A communiquer sur l'offre de location.

Les premiers vélos seront mis à disposition du site « L'Auberge de la Durdent » à Héricourt en Caux et à « L'Hirondelle » à Etoutteville qui en assureront la gestion pendant la saison estivale (du 1^{er} mai 2022 au 30 septembre 2022 soit 5 mois).

Le coût mensuel de l'opération est de 1 054,80 €.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Président,

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le contrat de location et les conditions générales d'accès et d'utilisation ;
- De financer le coût annuel de l'opération à hauteur de 5 274,00 € ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat de location et toutes autres pièces relatives à ce dispositif et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20220405-CC-33-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

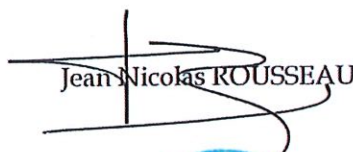
Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 07/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

A Doudeville, le 5 avril 2022

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean Nicolas ROUSSEAU



Séance du 5 avril 2022

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	42	52

Date de convocation
23 mars 2022

Date d'affichage
06 avril 2022

Numéro de Délibération
034-2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des Fêtes de l'Hôtel de ville d'Yerville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier VANDENBULCKE - Didier BELLIERE - François-Marie LEGER (Pouvoirs d'Alain LBOUC et de Gisèle CUADRADO) - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (Pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (Pouvoir de Claire ANDRE) - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER (Pouvoir de Michel FILLOCQUE) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Daniel BEUZELIN - Claude BOUTEILLER - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG (Pouvoir d'Yves PETIT) - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Michel PIEDNOEL) - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Patrice RAGOT - Thierry LOUVEL (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Aurélia SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Alain LBOUC (Pouvoir à François-Marie LEGER) - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO (Pouvoir à François-Marie LEGER) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Francis BELLENGER) - Patrice MATHON (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélia SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Thierry LOUVEL)

Absents : Christophe ORANGE - Alexandre TERRIER - Jackie MARCATTE.

M. Emmanuel CAUCHY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : AMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGES DE LA GARE DE MOTTEVILLE - PROROGATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA REGION NORMANDIE

La Région Normandie s'est engagée à soutenir financièrement l'opération d'aménagement d'un pôle d'échange multimodal aux abords de la gare de Motteville et portant sur l'aménagement de trois espaces :

- Les abords immédiats de la gare (parvis, parkings voitures et vélos, quai de bus, arrêt minute, bornes de recharges électriques...);
- Le parking principal;
- Le parking mutualisé.

La convention pour le financement des acquisitions foncières, études et travaux relatifs à la création de ce pôle d'échanges, signée le 9 mai 2018, arrivera à échéance le 31 décembre 2022.

Le retard important de ce projet est dû à un problème de maîtrise foncière des terrains appartenant à la SNCF (Gare et Connexions et SNCF Réseau). Aussi cette difficulté est en passe d'être résolue et un projet de convention foncière doit être proposée à la Communauté de communes dans les meilleurs délais.

Le calendrier de réalisation de l'opération serait alors modifié comme suit :

- 2022 : convention foncière et études MOE ;
- 2023 : appel d'offres et début des travaux ;
- 2024 : réception de la phase 1 des travaux d'aménagement.

Suite à la demande formulée à la Région Normandie par la Communauté de communes, le 17 mars 2022, afin de proroger par avenant la convention avant l'expiration de son délai ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'avenant de prorogation de la convention financière avec la Région Normandie portant au 31 décembre 2024 son échéance et avec une remise des pièces justificatives pour le versement du solde au plus tard le 30 juin 2024 ;
- D'autoriser le Président à signer cet avenant et tous documents se rapportant à cette affaire.

A Doudeville, le 5 avril 2022

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20220405-CC-34-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 07/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du 5 avril 2022

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	42	52

Date de convocation
23 mars 2022

Date d'affichage
06 avril 2022

Numéro de Délibération
035-2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des Fêtes de l'Hôtel de ville d'Yerville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier VANDENBULCKE - Didier BELLIERE - François-Marie LEGER (Pouvoirs d'Alain LEBOUIC et de Gisèle CUADRADO) - Rémi LECONTE- Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (Pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (Pouvoir de Claire ANDRE) - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER (Pouvoir de Michel FILLOCQUE) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Daniel BEUZBLIN - Claude BOUTEILLER - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEBLANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG (Pouvoir d'Yves PETIT) - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFORIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Michel PIEDNOEL) - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Patrice RAGOT - Thierry LOUVEL (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Aurélie SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Alain LEBOUIC (Pouvoir à François-Marie LEGER) - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO (Pouvoir à François-Marie LEGER) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Francis BELLENGER) - Patrice MATHON (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélie SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Thierry LOUVEL)

Absents : Christophe ORANGE - Alexandre TERRIER - Jackie MARCATTE.

M. Emmanuel CAUCHY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETTERIES ET DES PLATEFORMES DE DECHETS VERTS

Monsieur le Président propose aux Conseillers Communautaires de modifier le règlement intérieur des déchetteries de Doudeville et d'Yerville et des plateformes déchets verts de Routes et de Saint-Laurent en Caux comme suit :

Article 4 : HORAIRES D'OUVERTURE DES PLATEFORMES

Fermeture de la plateforme déchets de Routes le jeudi.

Plateforme déchets verts de Routes Horaires d'été		
	Matin	Après - Midi
Lundi	Fermée	13h30 - 18h
Mardi	Fermée	Fermée
Mercredi	9h - 12h	13h30 - 18h
Jeudi	Fermée	13h30 - 18h FERMÉE
Vendredi	Fermée	13h30 - 18h
Samedi	9h - 12h	13h30 - 18h
Dimanche	Fermée	Fermée

Plateforme déchets verts de Routes Horaires d'hiver

	Matin	Après - Midi
Lundi	Fermée	13h30 - 17h
Mardi	Fermée	Fermée
Mercredi	9h - 12h	13h30 - 17h
Jeudi	Fermée	13h30 - 17h FERMÉE
Vendredi	Fermée	13h30 - 17h
Samedi	9h - 12h	13h30 - 17h
Dimanche	Fermée	Fermée

Article 9 : CONDITIONS D'ACCES

L'accès des professionnels

Le dépôt de certains déchets en déchetterie étant payant, les professionnels devront se munir de bons. Ces bons sont à retirer à la Communauté de communes, sur présentation d'un Kbis et d'un bon de commande, pour les déchets suivants :

- Encombrants
- Bois
- Déchets verts
- Gravats

Sans ce bon, le professionnel ne pourra accéder aux déchetteries.

La facturation se fera par l'envoi d'un titre de recette.

L'apport des autres déchets est gratuit et ne nécessite pas de bon de dépôt.

Les prix seront votés chaque année par le Conseil Communautaire et affichés dans chaque déchetterie.

Aucune dérogation n'est possible.

Tout professionnel utilisant les services de la déchetterie est tenu de trier ses apports en respectant les instructions du gardien et selon la signalétique mise en place.

Le gardien veille à la séparation des apports conformément aux directives.

Un contrôle des déchets pourra être effectué. Il peut refuser tout dépôt qui risquerait de présenter un risque particulier de par sa nature ou ses dimensions.

Les collectivités locales, les associations et les bénéficiaires des chèques emploi service du territoire de la Communauté de Communes sont autorisées à déposer gratuitement leurs déchets dans la limite autorisée dans ce présent règlement.

AJOUT AU REGLEMENT :

« Les entités agricoles sont autorisées à déposer gratuitement leurs déchets dans la limite autorisée dans ce présent règlement à l'exception des déchets admis dans la filière ADIVALOR qui sont uniquement collectés auprès des coopératives et négociants agricoles.

Il est interdit de déposer dans les déchetteries des déchets à usage agricole entrant dans la filière ADIVALOR tel que :

- Les emballages vides de produits phytopharmaceutiques,
- Les emballages vides de produits fertilisants et amendements,
- Les emballages vides de semences et plants,
- Les emballages vides de produits d'hygiène pour l'élevage laitier,
- Les produits phytopharmaceutiques non utilisables,
- Les films agricoles usagés,
- Les ficelles et filets balles rondes ».

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les modifications à l'article 4 et 9 du règlement intérieur des déchetteries de Doudeville et d'Yerville et des plateformes déchets verts de Routes et de Saint-Laurent-en-Caux ;
- D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

A Doudeville, le 5 avril 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20220405-CC-35-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 07/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



Séance du 5 avril 2022

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	42	52

Date de convocation
23 mars 2022

Date d'affichage
06 avril 2022

Numéro de Délibération
036-2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des Fêtes de l'Hôtel de ville d'Yerville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Corinne DEMOTTAIS - Xavier VANDENBULCKE - Didier BELLIERE - François-Marie LEGER (Pouvoirs d'Alain LEBouc et de Gisèle CUADRADO) - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Dany BIARD - Pierre ESCAP - Philippe LACAISSE - Daniel DURECU (Pouvoir de Sophie ANDRE) - Pascal LOSSON (Pouvoir de Claire ANDRE) - Sylvie FICET - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Francis BELLENGER (Pouvoir de Michel FILLOCQUE) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Daniel BEUZELIN - Claude BOUTEILLER - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir de Patrice MATHON) - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Jean COQUIN - Eric HALBOURG (Pouvoir d'Yves PETIT) - Jacques LEMERCIER - Ludovic HOUX - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI (Pouvoir de Michel PIEDNOEL) - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Patrice RAGOT - Thierry LOUVEL (Pouvoir de Jean-Pierre CHAUVET) - Aurélia SAUNIER (Pouvoir de Chantal ETANCELIN) - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Alain LEBouc (Pouvoir à François-Marie LEGER) - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO (Pouvoir à François-Marie LEGER) - Claire ANDRE (pouvoir à Pascal LOSSON) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Francis BELLENGER) - Patrice MATHON (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Michel PIEDNOEL (Pouvoir à Agnès LALOI) - Chantal ETANCELIN (Pouvoir à Aurélia SAUNIER) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Thierry LOUVEL)

Absents : Christophe ORANGE - Alexandre TERRIER - Jackie MARCATTE.

M. Emmanuel CAUCHY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : FIXATION DES TARIFS DE DEPOT EN DECHETTERIES ET PLATEFORMES DECHETS VERTS POUR LES PROFESSIONNELS

Monsieur le Président expose aux Conseillers Communautaires qu'il convient de renouveler par délibération les tarifs de dépôts en déchetteries de Doudeville et d'Yerville et des plateformes déchets verts de Routes et de Saint-Laurent-en-Caux pour les professionnels.

Ces tarifs ont été déterminés à partir du coût de traitement des déchets et du coût de transport.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De fixer les tarifs de dépôts en déchetteries et plateformes déchets verts pour les professionnels, à compter du 1^{er} janvier 2022 comme suit :

	TARIFS 2022 (€/m ³)
Encombrants	30
Bois	25
Déchets verts	20
Gravats	10

- De renouveler par tacite reconduction les tarifs 2022 sauf par une révision du Conseil Communautaire avant le 31 décembre pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

A Doudeville, le 5 avril 2022

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

076-200069847-20220405-CC-36-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 07/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation